

Supplément d'intéressement : La CGT signe la proposition d'accord

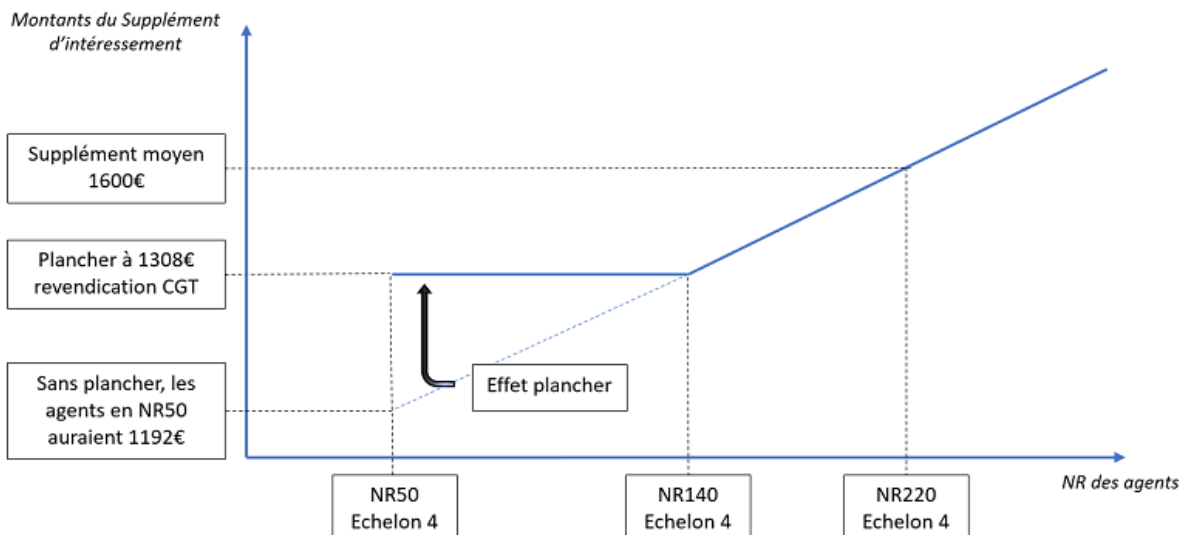
Après avoir consulté l'ensemble de ses structures, la CGT détient le mandat pour signer la proposition d'accord sur un supplément d'intéressement validé en Conseil d'Administration d'EDF SA du 27 mars.

Dès les 1^{ères} rencontres avec la Direction, la CGT a porté comme revendication un supplément d'intéressement visant un **plancher *a minima* de 1300€ net** par salarié (garantissant aux plus bas salaires +100€ net par mois).

Lors de la dernière séance de négociation du 14 mars, la direction a proposé un plancher de 1129€ brut, que **nous avons fait évoluer jusqu'à 1308€ brut**.

Par ailleurs, le niveau d'application du plancher est passé d'une rémunération \leq à 30000€ annuelle (soit NR110/Ech4) à une rémunération \leq à 35000€ annuelle (NR140/Ech4).

La dernière proposition revient donc à assurer un supplément d'intéressement de 1308€ pour tout salarié dont la rémunération annuelle brut est inférieure ou égale à 35000€.



Pour la CGT, la négociation sur un supplément d'intéressement devait avant tout permettre un meilleur partage de la valeur. Pour autant, ce dispositif pour compenser des mesures salariales minimalistes ne doit pas avoir vocation à être reconduit.

La seule garantie d'évolution salariale reste la reconnaissance du personnel par une revalorisation du SNB et des Mesures Salariales en adéquation avec la richesse produite.